



Protection de l'enfance **EN DEUX-SÈVRES :**

UN ÉTAT DES LIEUX ET
UN PLAN D'ACTIONS
POUR MIEUX PRÉPARER L'AVENIR
DES ENFANTS CONFIÉS





UNE MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION POUR ANALYSER ET AMÉLIORER

Chaque année en Deux-Sèvres, des enfants et des adolescents sont accompagnés ou confiés à l'aide sociale à l'enfance parce que leur sécurité, leur santé ou leur développement sont menacés. Derrière chaque dossier se trouve une histoire singulière, souvent marquée par des difficultés familiales, des ruptures ou des parcours de vie fragilisés.

Protéger ces enfants, les aider à grandir dans un environnement sécurisant et leur permettre de construire leur avenir constitue l'une des responsabilités essentielles du Département.

Face à l'évolution des besoins et aux défis auxquels sont confrontés les professionnels de la protection de l'enfance, les élus départementaux ont souhaité disposer d'une vision précise et partagée de la situation en Deux-Sèvres. Ils ont donc créé une mission d'information et d'évaluation (MIE), chargée d'examiner l'organisation des dispositifs existants, d'identifier leurs points forts, leurs fragilités et les perspectives d'amélioration.

Entre avril et septembre 2026, les membres de la mission ont rencontré de nombreux acteurs du secteur, analysé les données disponibles et étudié le fonctionnement des dispositifs de protection de l'enfance sur l'ensemble du territoire départemental.

Au terme de ces travaux, la mission a dressé un état des lieux approfondi de la situation et formulé une trentaine de recommandations visant à améliorer l'accompagnement des enfants et le soutien apporté à leurs familles.

Le rapport complet compte près de 120 pages. Cette synthèse en présente les principaux enseignements.

**POUR CONSULTER
LA VERSION
INTÉGRALE**



QUI EST L'ENFANT CONFIE EN PROTECTION DE L'ENFANCE EN DEUX-SÈVRES ?

PORTRAIT-ROBOT DE L'ENFANT CONFIE

(données 2025)

SEXE



52 %
garçons

48 %
filles

ÂGE



Tranche d'âge la plus représentée

10 - 14 ANS (30 %)

6 - 10 ans : 22 %

15 - 17 ans : 28 %

CADRE DU PLACEMENT



94 %
de mesures
judiciaires
(placement)

MOTIF PRINCIPAL DU PLACEMENT



40 %

Négligences/
défaut de soins

23 % violences envers l'enfant
12 % carences éducatives

LIEU D'ACCUEIL PRINCIPAL



Accueil
principalement
chez un **assistant
familial**

594
jeunes accueillis

SITUATION DE HANDICAP (MDPH)



25 %

des enfants
ont une notification
MDPH

SCOLARISATION



85 %
des enfants
sont scolarisés
en cursus ordinaire
15 % en cursus adapté



LES CHIFFRES CLÉS À RETENIR EN 2025

1 013
enfants confiés
au 31/12/25

270
assistants familiaux
en activité
au 31/12/25

64,9 M€
budget
de la protection
de l'enfance
en 2025
soit 15 % du budget annuel
en fonctionnement
du Département

234
mineurs non
accompagnés (MNA)
confiés au 31/12/25

141
contrats jeunes
majeurs
en cours en 2025

Données issues du rapport
de la Direction de l'enfance et de la famille
ODPE - Données au 31/12/25



CE QU'IL FAUT RETENIR

Après plusieurs mois d'investigation, la mission a identifié à la fois les points forts de la politique départementale de protection de l'enfance et les défis qui restent à relever.

Des avancées significatives

La mission souligne plusieurs évolutions positives :

- une politique volontariste en faveur de l'accueil familial, **premier mode d'accueil en Deux-Sèvres** : 55 % d'enfants confiés en placement familial (contre 35 % au niveau national) et une évolution de plus de 15 % de l'effectif des assistants familiaux sur la période 2021-2025 ;
- une diversification des solutions d'accueil proposées aux enfants ;
- des budgets importants consacrés à la protection de l'enfance : progression de près de 43 % des moyens de la direction de l'enfance et de la famille de 2021 à 2026, là où les dépenses au national n'ont augmenté, en moyenne, que de 22 % jusqu'en 2024 ;
- une modernisation de l'organisation des services du Département ;
- un pilotage renforcé de la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance ;
- une amélioration continue des pratiques professionnelles au sein des équipes.





Un parcours de l'enfant insuffisamment formalisé

Malgré ces progrès, plusieurs difficultés demeurent :

- une organisation "Proches et Solidaires" qui doit atteindre sa phase de stabilisation ;
- une Maison départementale de l'enfance qui nécessite la refonte de son projet d'établissement ;
- des tensions sur le recrutement et sur les capacités d'accueil ;
- des parcours parfois complexes pour les enfants les plus vulnérables notamment lorsqu'ils sont en situation de handicap(s) ;
- une stratégie de prévention qui doit encore être renforcée ;
- une insuffisance de l'offre de soin en Deux-Sèvres et de mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels.



ET MAINTENANT ?

La remise du rapport ne constitue pas une fin, mais le début d'une nouvelle étape.

Les constats établis et les recommandations formulées doivent désormais nourrir les décisions publiques et guider les évolutions à venir.

Pour passer des recommandations aux réalisations concrètes, l'Assemblée délibérante a approuvé un plan d'actions qui en organise la mise en œuvre.

Celle-ci reposera sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés : Département, services de l'État, magistrats, associations, établissements, professionnels de terrain et familles d'accueil.

Un suivi régulier permettra d'apprécier les progrès réalisés et d'adapter les réponses aux besoins des enfants confiés et aux réalités territoriales.

L'objectif est clair : continuer à améliorer l'accompagnement des enfants les plus vulnérables et leur offrir les meilleures conditions possibles pour grandir, se construire et préparer leur avenir.





29 RECOMMANDATIONS

À partir de ce diagnostic, la mission d'information et d'évaluation a formulé près de trente recommandations.

Toutes poursuivent le même objectif : mieux protéger les enfants et mieux accompagner les familles.

Certaines recommandations relèvent directement de l'action du Département et de ses partenaires locaux. D'autres nécessitent des évolutions législatives ou réglementaires qui dépendent de l'État. La mission a également formulé plusieurs propositions destinées à alimenter le débat national sur la protection de l'enfance.

1. RENFORCER LA GOUVERNANCE, LE PILOTAGE ET LES PARTENARIATS POUR DISPOSER D'UNE VISION PARTAGÉE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

ÉCHÉANCE



1.

Consolider les données de la protection de l'enfance dans le cadre de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)

2.

Instituer un tableau de bord annuel de la protection de l'enfance en Deux-Sèvres à présenter chaque année à l'assemblée départementale

ÉCHÉANCE



ÉCHÉANCE



3.

Mieux utiliser les données pour comprendre les besoins, évaluer les actions menées et anticiper les évolutions en matière de protection de l'enfance

4.

Adapter le projet d'établissement de la Maison départementale de l'enfance pour mieux répondre aux besoins des enfants

ÉCHÉANCE



ÉCHÉANCE



5.

Structurer et sécuriser les fonctions socle de la Maison départementale de l'enfance (ressources humaines, budget, achats, régies, maintenance)

6.

Mieux travailler ensemble avec les partenaires afin de partager les informations et coordonner les actions autour des besoins des enfants

ÉCHÉANCE



ÉCHÉANCE



7.

Créer un comité départemental de la protection de l'enfance réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la protection de l'enfance

ÉCHÉANCE



8.

Mettre en place une instance de participation des jeunes afin qu'ils puissent partager leur expérience et contribuer à l'amélioration des politiques de protection de l'enfance

9.

Renforcer l'information des élus et des partenaires locaux lors de l'implantation de nouvelles solutions d'accueil pour faciliter l'organisation des services de proximité

ÉCHÉANCE



2. PRÉVENIR DAVANTAGE ET PLUS TÔT ET SÉCURISER LES PARCOURS DE VIE DES ENFANTS CONFIÉS

ÉCHÉANCE



10.

Renforcer la prévention et développer les solutions d'accompagnement s'appuyant sur l'entourage de l'enfant, le mentorat et le parrainage

11.

Construire une politique de santé dédiée aux adolescents les plus vulnérables

ÉCHÉANCE



ÉCHÉANCE



12.

Mettre en place un dispositif de soutien en santé pour aider tous les lieux d'accueil à mieux répondre aux besoins des enfants accompagnés

13.

Élaborer, avec l'État et les autorités judiciaires, un plan départemental contre les violences intrafamiliales

ÉCHÉANCE



ÉCHÉANCE



14.

Élaborer, avec l'État et les autorités judiciaires, une stratégie départementale de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle des mineurs

15.

Poursuivre le déploiement du projet pour l'enfant et en faire l'outil central du parcours en protection

ÉCHÉANCE



ÉCHÉANCE



16.

Garantir un réexamen régulier des situations pour proposer l'accompagnement le plus adapté à chaque enfant

17.

Pérenniser la maison d'enfants à caractère social (MECS)
Transition pour les enfants en situation dite "complexe"

ÉCHÉANCE



ÉCHÉANCE



18.

Renforcer le suivi des situations dans lesquelles un enfant confié en situation de handicap risque une interruption de son accompagnement

19.

Faciliter les parcours d'adoption tout en développant des formes d'accompagnement complémentaires pour les enfants

ÉCHÉANCE

2027

ÉCHÉANCE

Perma-
nent

20.

Mieux repérer les situations de délaissement parental afin de garantir un projet familial stable

21.

Mieux définir les missions de l'administration avec les acteurs de la justice pour faciliter le suivi des situations

ÉCHÉANCE

2027

3. CONSTRUIRE UNE OFFRE D'ACCUEIL DES ENFANTS CONFIÉS PLUS ADAPTÉE, PLUS QUALITATIVE ET MIEUX RÉGULÉE

ÉCHÉANCE

Perma-
nent

22.

Mieux faire connaître le métier d'assistant familial et renforcer le soutien apporté à celles et ceux qui accueillent des enfants

23.

Renforcer les solutions de relais, de soutien et d'accompagnement des assistants familiaux afin de prévenir leur isolement et de les aider dans leur mission

ÉCHÉANCE

2026

ÉCHÉANCE

2026

24.

Améliorer les conditions d'accueil matérielles des enfants dans le cadre du schéma immobilier de la protection de l'enfance

25.

Renforcer le suivi et le contrôle des obligations d'honorabilité par les établissements

ÉCHÉANCE

2026

ÉCHÉANCE

Perma-
nent

26.

Renforcer les contrôles des établissements et soutenir la mise en œuvre des actions nécessaires pour améliorer la qualité de l'accompagnement

27.

Mettre à disposition des structures des guides et référentiels pour faciliter l'application des règles et assurer un accueil de qualité

ÉCHÉANCE

Perma-
nent

ÉCHÉANCE

2028

28.

Mobiliser davantage les capacités d'accueil des lieux de vie et d'accueil en accompagnant les projets et les structures du territoire

29.

Faire évoluer les conventions avec les maisons d'enfants à caractère social pour mieux prendre en compte les besoins de chaque enfant et adapter son accompagnement dans la durée

ÉCHÉANCE

Renouvel-
lement
CPOM



AU DELÀ DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE PLAIDER AU NIVEAU NATIONAL POUR UNE PROTECTION DE L'ENFANCE À HAUTEUR DES ENJEUX

Au-delà des recommandations opérationnelles formulées à l'échelle départementale, la mission a identifié plusieurs évolutions qui relèvent du cadre législatif ou réglementaire national. Ces propositions seront transmises aux parlementaires du Département ainsi qu'à Départements de France afin d'alimenter le débat parlementaire en cours sur le projet de loi relatif à la protection des enfants. La mission propose également qu'il en soit rendu compte devant l'assemblée départementale à l'issue de la navette parlementaire.

Généraliser les comités départementaux pour la protection de l'enfance

Réinterroger les règles relatives au cumul d'activités des agents publics avec le métier d'assistant familial

Réfléchir à l'harmonisation du statut des personnels des centres départementaux de l'enfance et de la famille

Mieux garantir l'effectivité des droits des enfants en situation de double vulnérabilité en renforçant l'application des décisions d'orientation, en améliorant la transparence des refus d'admission et en développant des solutions d'accueil adaptées

Rouvrir le chantier du financement de la protection de l'enfance

Appeler à une régulation nationale du secteur des lieux de vie et d'accueil

Lever le secret de l'instruction pour les affaires impactant les lieux d'accueil ou les professionnels

Anticiper l'entrée en vigueur du contrôle d'honorabilité

Travailler la question de la pédopsychiatrie en milieu rural

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES - Pôle des solidarités

Mail Lucie Aubrac
CS 58880 - 79028 NIORT
Tél. 05 49 06 79 79

www.deux-sevres.fr

 @conseildepartemental79  @DeuxSevres



Septembre 2026